

La persévérance d'un Canadien en quête d'une croix de Saint-Louis

Robert-Lionel Séguin

Volume 9, Number 3, décembre 1955

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301724ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301724ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Séguin, R.-L. (1955). La persévérance d'un Canadien en quête d'une croix de Saint-Louis. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 9(3), 361–375.
<https://doi.org/10.7202/301724ar>

LA PERSÉVÉRANCE D'UN CANADIEN EN QUÊTE D'UNE CROIX DE SAINT-LOUIS

De toutes les décorations accordées par la métropole, celle de la croix de Saint-Louis reste, sans contredit, la plus recherchée et la plus convoitée. Rappelons qu'à l'époque, à force de multiplier les récipiendaires, les autres ordres honorifiques déjà existants ont presque perdu toute signification auprès des candidats éventuels. Il faut quelque chose de neuf pour inciter la jeunesse à de nouveaux dévouements. La chevalerie de Saint-Louis apparaît alors comme la meilleure formule. Fondé sous Louis XIV, par l'historique édit du 5 avril 1693, ce grand ordre n'a cessé d'exercer un irrésistible attrait chez les gentilshommes de la colonie laurentienne. Pour y parvenir, il fallait, outre des services militaires reconnus, être officier dans les troupes de terre ou de mer et professer la foi catholique. Fascinés par cette croix à huit pointes, considérée comme le couronnement d'une vie au service du roi, nos colons, pour la décrocher, témoignent souvent d'une perspicacité qui étonne. Pour sa part, le canadien Michel Chartier de Lotbinière peut être considéré comme un prototype de ces quémandeurs acharnés et infatigables.

Fils d'Eustache Chartier de Lotbinière et de Marie-Françoise Renaud d'Avesne Des Méloises, Michel voit le jour à Québec, le 23 avril 1723. Résumons brièvement les principales étapes de sa carrière. Cadet dès 1736, il est ensuite enseigne en second en 1744, envoyé à la campagne d'Acadie en 1746, enseigne à pied le 15 février 1748, lieutenant le 1er avril 1753, ingénieur la même année et enfin, capitaine le 1er mai 1757. Entre temps, il épouse à Québec, le 20 novembre 1747, Louise-Madeleine Chaussegros de Léry, fille de Gaspard, ingénieur en chef de ce pays, et de Marie Legardeur de Beauvais, son épouse.

Le jeune de Lotbinière témoigne tôt de belles dispositions pour les travaux de génie. Ingénieur à trente ans, on présume qu'il aurait décroché bien avant ses brevets, s'il n'avait pas été soupçonné, d'ailleurs bien à tort, d'implications équivoques. Les tracasseries commencent avec cet écrit à M. de Jonquière, daté de Marly, le 4 mai 1749 : ¹

M. le C^{te} de la Galissonnière avoit proposé d'accorder un Brevet de sous-ingénieur avec une gratification fixe au S^r de Lotbinière enseigne lequel il a marqué avoir servi utilement dans les ouvrages des fortifications de Québec. Mais avant que de prendre les ordres du Roy sur cette proposition, j'ai esté bien aise de savoir ce que vous en penserez aprez la connoissance que vous devez prendre des talens et de la conduite du S^r de Lotbinière, il est encore necessaire de verifier l'administration de la depense des ouvrages auxquels il a esté employé, il vous a esté escrit une depesche commune a vous et a M. Bigot concernant ces abus ; et j'attendrai le compte que vous aurez a me rendre des eclairecissements que vous aurez prix sur cela. Mais S. M. vous recommande de donner à ces eclairecissements toute l'attention dont vous pouvez estre capable.

Il semble bien que cette accusation soit sans fondement et qu'elle n'embarrassa pas davantage M. de Lotbinière. En tout cas, peu après, M. de La Galissonnière l'envoie à Michilimakinac avec instruction « de prendre dans le cours de ce voyage toutes les connoissances tant pour la route que pour les latitudes des lieux, d'examiner avec soin, où on pourroit placer quelques forts qui fussent d'une bonne deffense par leur situation, et les places plus convenables pour quelques Etablissemens françois ; de voir s'il étoit possible pour quelques ouvrages et de rendre cette navigation plus facile ; d'insérer aussi dans ses mémoires quelques articles de l'histoire naturelle ». ² Si l'on entretient encore des doutes quant à la culpabilité de l'aspirant ingénieur, cette dernière mission que vient de lui confier un homme de la trempe de la Galissonnière suffit à les dissiper. Dans toute cette affaire,

¹ Archives publiques du Canada, série B, 1749, vol. 89 : 218.

² Archives Nationales, Colonies, Série 8, « E », 75.

M. de Lotbinière ne serait que la victime d'une machination. A tout événement, ce dernier descend des Hauts à l'automne suivant. Il n'a rien de plus pressé que d'écrire au ministre de la Marine afin de tirer récompense de ses derniers services. Dans sa missive datée du 7 novembre, nous relevons le passage suivant³:

Cependant, Monseigneur, lorsque j'aperçois qu'on ne récompense que ceux qui le méritent, il naît en moy un désir insatiable de l'être. Je suis enseigne en pied en ce pays. La lieutenance est ce qui suit, et j'oserois en demander une à votre Grandeur.

Ces quelques lignes trahissent bien toute l'ambition de leur signataire et sa hâte, bien légitime, d'avancer. L'enseigne ne manque surtout pas d'audace. Écoutons ses remarques sur ce ton⁴:

Monsieur le Marquis de La Jonquiere m'a dit qu'il demandoit pour moy un Brevet d'Ingénieur ordinaire du Roy. S'il vous plait, Monseigneur, m'accorder l'un et l'autre, je travailleray sans cesse à me rendre digne de ces graces.

Malgré de si bonnes dispositions, les suppliques de M. de Lotbinière ne trouvent pas un accueil favorable à la cour de Versailles. Mais il ne se décourage pas et attend le moment opportun à d'autres requêtes. Sept ans plus tard, le 23 mars 1756, l'ingénieur du roi, M. de Léry, meurt à Québec. M. de Lotbinière ne peut ignorer pareille occasion. Il est tout désigné à la succession de son beau-père. Par ailleurs, M. de Vaudreuil l'a précédemment chargé de parcourir et d'examiner le secteur du fort Saint-Frédéric. Dans le mémoire du Sieur de Lotbinière écrit de Carillon, le 31 octobre suivant, nous lisons ce qui suit à l'adresse du Ministre de la marine⁵:

J'ai communiqué les connoissances que j'ai acquis sur ce pais. [Mon mémoire] ne vous laissera point ignorer combien il est avantageux et de quelle conséquence il est pour la France; Jose me flatter Monseigneur que vous voudrez bien jeter les vues sur moi pour la place qu'occupoit sy devant Mons.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Archives publiques du Canada, Série F. Vol. 101 : 409.

de lery Je crois avoir travaillé de façon à me la mériter;

L'insistance du Canadien s'explique, surtout si l'on s'en tient à une déclaration qu'il fera cinq ans plus tard. Le 28 mars 1761, il écrivait ces lignes bien révélatrices ⁶:

Etant de retour a Paris au mois d'octobre et ne me voyant aucunes occupations pour l'hiver, je cherchais a etendre quelques principes d'astronomie que j'avois desja. Je me plaçai en conséquence à l'observatoire royale pour obtenir l'Habitude des calculs et observations astronomiques, espérant par ces nouvelles connoissances me rendre plus utile au pais que je devois habiter; je reussis dans l'hiver à me pousser assez loin. 1753... Je partis en juin pour le Canada lieutenant et ingénieur ordinaire avec la promesse de me faire succeder au S^r de Lery qui occupoit la place d'ingenieur en chef.

Revenons à 1756. Le 2 novembre de la même année, M. de Lotbinière doit transmettre un rapport sur les opérations des campagnes du Canada et de l'Acadie. L'occasion est propice pour mousser derechef sa candidature. Il n'y manque pas. Pour s'en convaincre, nous n'avons qu'à relire ces lignes ⁷:

Nous avons perdu cette année Mons^r Delery ⁸ ingenieur en chef du pais je pourrois esperer de le remplacer si je dois fonder dans ce qui m'a été promis lorsque j'étois en france; si j'osois me flatter que vous voulussiez vous intéresser pour me faire avoir cette place ainsi que la compagnie a laquelle je touche pour ainsi dire par mon rang dancienneté ce seroit une obligation que je joindrois a celles que je vous ai déjà dont je conserverois une éternelle reconnoissance.

Malheureusement, lorsque la supplique parviendra à son destinataire, la nomination de M. de Pontleroy sera déjà chose

⁶ Archives des Colonies. Mémoire du 28 mars 1761.

⁷ Archives publiques du Canada, Série F, Vol. 101: 415-417.

⁸ Il s'agit de Gaspard-Joseph Chaussegros de Lery, fils de Gaspard, ingénieur du roi, et d'Anne de Vital, de Notre-Dame de Toulon. Né à Québec, le 13 octobre 1682. En 1716, le Conseil de la Marine l'envoie en Canada pour y faire des travaux de génie. L'année suivante, le 13 octobre, il épouse à Québec, Marie-Renée le Gardeur de Beauvais.

faite. C'est du moins ce qu'en laisse croire une dépêche de Versailles, à l'adresse du gouverneur de Vaudreuil, en date du 9 avril 1757⁹ :

vous verrez que c'est le S. de Pontleroy qui a été choisi pour remplacer le feu S. de Lery Ingénieur en chef en Canada. Outre que ce choix étoit déjà fait avant que M. de Machault eut reçu la lettre par laquelle vous aviez proposé le S. de Lotbinière pour cette place, le Roi a jugé qu'il convenoit surtout dans les circonstances présentes un sujet qui eut de l'expérience et le S. de Pontleroy a fait toutes les dernières campagnes de guerre et s'y est acquis une très bonne réputation sur tous les points je sais au surplus que le S. de Lotbinière est un Fort bon sujet, et j'aurai soin de lui procurer les grâces du Roi dans les occasions.

Même une péroraison si flatteuse et si riche de promesses ne peut calmer le jeune ingénieur tout trépignant d'indignation. Ne voulant plus longtemps retenir son mécontentement, le 15 août suivant, il écrit du fort Georges, au ministre de la Marine¹⁰ :

J'ai appris trois jours avant de partir pour le Siège qu'il venoit en ce pais un Ingenieur en Chef pour remplacer Monsieur de Lery. C'étoit une place qui m'étoit promise depuis quatre ans et sur laquelle je fondois d'autant plus que mes services passés et présents étoient de genre à ne me faire craindre aucuns désagrémens ; je puis cependant me plaindre Monseigneur que c'est un auquel je n'ai pu m'empêcher d'être extrêmement sensible. Je me trouve presentement sans esperance de ce côté puisque celui qu'on nous envoie est à peu près de mon âge ;

Et M. de Lotbinière ne se calme pas pour autant. Écoutons-le continuer :

Si vous eussiez été informé de ces choses (il veut parler des travaux de Carillon) je doute Monseigneur que vous eussiez regardé comme nécessaire d'envoyer d'Europe un ingénieur pour mettre nos places en état vous eussiez trouvé en moi ce que

⁹ Archives publiques du Canada, Série B, 1757, vol. 105: 63.

¹⁰ Archives Nationales, Colonies, Série E.

vous pouviez désirer; je ne doute point du savoir de mons^r de pont Leroi mais je me flatte qu'il n'est pas plus au fait du métier que moi.¹¹

Décidément, le Canadien ne se gêne pas pour dire son fait à qui de droit, et surtout il ne manque point de s'avantager. Peut-on l'en blâmer, dans les circonstances ?

Cette préférence de la métropole pour Pontleroy marque une orientation nouvelle dans les aspirations de M. de Lotbinière. Ne trouvant pas une récompense adéquate à ses services comme officier du génie, nous le verrons, en guise de consolation, se tourner vers les titres honorifiques, en l'occurrence l'ordre militaire de Saint-Louis. Sa première démarche du genre date du 15 août de la même année (1757), alors qu'il adresse un rapport au ministre. Le passage suivant nous révèle bien ses intentions ¹²:

j'espère Monseigneur puisqu'il n'a point été possible d'obtenir la place d'Ingénieur en Chef de ce pais que vous m'en dédommerez par une croix de S^t Louis.

Comme la succession de son parent lui a définitivement échappé, M. de Lotbinière montre de plus en plus d'insistance pour obtenir la décoration convoitée. À peine revenu à Québec, il écrit de nouveau au ministre, le 4 novembre de la même année ¹³:

J'ai eu l'honneur de vous marquer du fort William Henry combien j'avois été sensible à la nomination de Mons^r de pontleroy a la place d'Ingenieur en chef, en ce pais, et combien peu je méritais cette exclusion; vous aurez su, Monseigneur, que, dans ce siège comme dans toutes les occasions où je me suis trouvé, mes services ont été distingués; je suis persuadé que Mons^r le Marquis de Montcalm qui y commandoit ne vous l'aura point laissé ignorer; aussi me flattai-je que vous voudrez bien m'accorder une croix de S^t Louis avec une pension de quatre a cinq cent Livres . . .

Les derniers mots nous l'indiquent: l'ingénieur canadien ne se désintéresse pas totalement de toute considération pécuniaire.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

Nous ne pouvons que lui donner raison, mais il avait tout de même tort de compter sur M. de Montcalm, toujours revêche aux officiers et aux fonctionnaires coloniaux. De son côté, M. de Lotbinière est fort mortifié de servir sous Pontleroy. Tellement, qu'il prendrait parti de l'ignorer dans l'exercice de ses fonctions. Ce dernier s'en plaindra au ministre, dans une lettre écrite de Québec, le 24 avril 1758 ¹⁴ :

Je ne puis vous parler actuellement du fort de Carillon. M. de Lotbinière ingénieur de la collonie chargé de sa construction se regarde comme indépendant et dans tout le courant de l'hiver je n'ay pas peu parvenir à en avoir un plan ni aucune connoissance, j'en ay porté mes plaintes à Mr le M^{ls} de Vaudreuil à qui il a l'honneur d'appartenir il la très fort blamé, mais il na pas changé de conduite, je me vois forcer, monseigneur, pour le bien du service de vous en informer. Cet officier qui s'étoit flaté de remplacer Mr de Léry, ingénieur en chef, se voit soutenir par les chefs de la collonie et en conséquence pense ne devoir point connoitre de subordination.

Les choses n'en resteront pas là. Une quinzaine après la victoire de Carillon, le 26 juillet, M. de Pontleroy se charge de faire l'éloge de son aide Desandrouins, lequel l'a secondé dans le tracé de l'abattis. Il écrit au ministre en ce sens et sa prose prend l'allure d'une riposte au comportement de M. de Lotbinière. Quoi de plus significatif que ce passage ¹⁵ :

M. de Lotbinière, ingénieur de la colonie, parent et protégé de M. de Vaudreuil a fait ce fort (Carillon), je l'ai trouvé icy. j'étois bien resolu de m'en aider, sa mauvaise santé l'a obligé de retourner à Québec, nous allons travailler à faire ce qui sera possible à un fort qui auroit dû être commencé par un ingénieur qui eut joint beaucoup de pratique à la théorie, M. de Lotbinière a surement fait de son mieux, c'est tout ce qu'il y a à dire.

C'est loin d'être une bonne appréciation des aptitudes et des connaissances de l'intéressé. En a-t-il été informé ? Dès le 14 août suivant, il tente de se justifier auprès du ministre :

¹⁴ Archives publiques du Canada, Série F, 1756, 463.

¹⁵ *Ibid.*, 1758, 472.

Depuis le vingt Juillet je suis en cette ville (Québec) occupé à retablir ma poitrine ¹⁶.

Puis, plus loin :

La journée du 8 et les deux qui l'avoient précédé me fatiguèrent au point que dez le lendemain, la fièvre me prit et devint continuelle; enfin ne voyant plus de risques pour la frontière l'ennemi setant retiré et tous nos secours arrivés, je songeai a prendre soin de ma santé. Mons^r le marq^s de Montcalm m'ordonna en conséquence de me rendre a quebec ou je me suis mis au lait qui m'a fait tout le bien que je pouvois esperer; il n'est plus question que de me fortifier la poitrine qui n'est point encore a beaucoup près remise ¹⁷.

Jugeant les doutes formulés sur sa compétence suffisamment écartés, M. de Lotbinière en revient à son ancien refrain :

Je me flatte Monseigneur que vous voudrez bien m'accorder la croix de S^t Louis et une pension qui sera un nouveau motif de me livrer de plus en plus au besoin du service; je ne m'y suis pas vu attiré par les mêmes recompenses accordées à ceux qui n'ont pas fait plus que moi, j'oserois même dire autant, Cependant je ne me suis jamais épargné; j'ai toujours fait tout, même plus que je ne pouvois quelquefois ¹⁸.

Peine perdue. Vers le même temps, le 12 avril 1759, le marquis de Montcalm, dont on connaît les sentiments à l'égard des Canadiens, écrit de Montréal, à M. le Normand ¹⁹ :

Les prêtres de s^t sulpice precheront en vain contre le vol des biens du Roi; l'affaire ne sera jamais remedié autant que les chefs sembleront l'autorizer. Vous avez, maintenant, un homme vertueux, capable et désintéressé, l'Ingénieur-en-chef au Canada (Pontleroy); c'est pourquoi est-il opposé et hai par ceux dont il s'efforce d'empêcher les profits. si vous comparez l'ouvrage accompli à Carillon

¹⁶ Archives des Colonies, Série E.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Documents relating to the Colonial History of the State of New-York.

l'année dernière depuis le 8 juillet, lorsqu'il était confié aux Ingénieurs du Roi, avec l'ouvrage accompli par M de Lotbinière, Ingénieur du Pays, et les dépenses, vous seriez étonnés de la différence; mais comment pouvez vous vous attendre à ce que M de Pont le Roy, ou tout autre en sa place, peut avec honnêteté, demeurer dans ce pays? Il lui faudra voler, ou être ruiné, car sa paie et ses pensions reviennent qu'à cent Louis d'or.

Ce dernier témoignage accable de nouveau M. de Lotbinière. Mais il n'est pas homme à se laisser discréditer sans dire mot. De Montréal, il rédige un long mémoire au ministre afin de justifier le coût de ses travaux entrepris à Carillon. Le plaidoyer, daté du 11 novembre suivant (1759), se termine sur cette note ²⁰:

J'espère Monseigneur que vous voudrez bien m'accorder la croix de S^t Louis et à mon fils l'avancement dans l'artillerie pour fruit de mes services;

Hélas, le sort du quémandeur n'intéresse personne, ou du moins tout semble l'indiquer. Lors de la distribution des croix de Saint-Louis, les mérites de M. de Lotbinière sont encore ignorés, comme ce fut le cas quelques années auparavant, lors de la nomination d'un ingénieur en chef pour le Canada. Comment expliquer cet oubli? Est-ce le résultat des critiques de Montcalm et des observations du successeur de M. de Léry? On peut le présumer. Mais cette fois, la mesure est comble. Le 30 mars 1761, de son petit hôtel de Boulogne, situé sur la rue des Petits-Champs, près celle de Saint-Honoré, à Paris, le candidat malchanceux s'adresse ainsi au ministre ²¹:

J'ai eu connoissance aujourd'hui de la nombreuse promotion de Chevaliers de S^t Louis que vous venez de faire dans votre corps. J'ai été bien surpris de ne m'y point voir compris avec quelques graces particulieres pour distinguer les services que j'ai rendu qu'il ne faut point confondre dans la masse commune de ceux des officiers qui se voyent aujourd'hui décorés de la croix; les miens dont j'ai remis le détail à Mons^r Acaron qu'il vous a dû com-

²⁰ Archives publiques du Canada, Série F, 1759, p. 174.

²¹ Archives des Colonies, 1761.

muniquer ne se sont point bornés à de simples partis ou découvertes ornées de chevelures; je répugnois trop à cette espèce de guerre pour avoir tourné de ce côté; je ne me suis point fixé à un simple petit détail de troupes dans la majorité qui resserroit trop mes talens; je me sentois capable de plus et je l'ai fait d'une façon distinguée; les occasions répétées ou je me suis trouvé qui toutes m'ont réussi m'ont mérité l'estime particulière de mes camarades et une éloge parfaite de ceux sous qui j'ai servi; elles ont été assez fréquentes, quoique ma santé fut délicate, pour annoncer que je ne me suis point épargné, et partout je ne serois regardé comme très médiocre si j'eusse vu faire plus que je ne faisais.

Le document se complète d'un long mémoire sur les états de service du signataire. Certes, l'indignation de M. de Lotbinière s'explique, surtout si nous songeons que son mérite dépasse souvent celui de plusieurs récipiendaires, mais le ton de ses revendications frise la vantardise. L'ingénieur s'encense trop. À la fin, cette manie donne sur les nerfs. Aussi, un fonctionnaire, sans doute M. Accaron, écrit en note marginale: « cette lettre est passablement ridicule ». C'est une appréciation qui peut nous paraître dure, mais qui n'en reste pas moins assez vraie.

Sans doute découragé par tant d'insuccès, M. de Lotbinière se désintéresse de l'ordre de Saint-Louis. Bientôt, les colonies américaines commencent à grouiller dangereusement. L'ancien ingénieur canadien est un admirateur de Washington. Mais nous n'insisterons pas sur ses voyages et son comportement durant la révolution américaine, car ils n'entrent pas dans le cadre de ce travail.

Revenons au sujet principal. La prochaine tentative de M. de Lotbinière, pour obtenir la croix jadis tant convoitée, date du 27 janvier 1779, alors que, de Tours, il adresse un mémoire à Monseigneur de Sartine, Ministre et Secrétaire d'État au département de la Marine. L'auteur revient à ses ambitions et l'exposé détaillé de ses services n'est qu'un prétexte pour renouveler ses anciennes insistances. Il demande la croix à huit pointes comme la juste récompense de son dévouement au roi. Les échecs précédents lui servent cependant de bonne leçon. Cette fois, il

s'est ménagé l'appui de puissants alliés. Ainsi, le chevalier de Lévis écrit de Versailles, le 1^{er} février suivant ²² :

je supplie Monsieur de Sartines de vouloir bien accorder a m^r de lotbiniere la grace qu'il demande de la croix de chevalier de S^t Louis, il en est tres susceptible par ses services et leur ancienneté dont j'ai une parfaite connoissance, il a dans toutes les occasions montré le plus grand zèle et attachement au service du roy.

Et le militaire de continuer ²³ :

J'ai l'honneur d'assurer monsieur de Sartine qu'il peut employer utilement M^r de lotbinieres il a du courage, des connoissances, et a bien remply les fonctions d'officier et de bon ingénieur en Canada.

Puis, on continue de rendre les meilleurs témoignages à l'égard de l'ancien ingénieur. On souligne qu'il a été faussement accusé de malversations dans les travaux du fort Carillon, et que, de plus, M. de Pontleroi, ingénieur en chef du Canada, a délibérément donné de très mauvaises notes sur sa conduite. Enfin, on termine sur ces lignes ²⁴ :

Il y a lieu de presumer que le S. de Lotbiniere qui avoit, en 1760, époque de la prise du Canada, le tems des Services nécessaire pour la Croix de S^t Louis, n'a point obtenu cette décoration à cause de ces nottes desavantageuses. L'éloge que M. de M^{is} de Lévis en fait, ne les detruit point, parce qu'il ne porte que sur son intelligence et sa capacité, dont il a été effectivement rendu de bons comptes. Il paroît qu'après des sollicitations inutiles, il est retourné en 1763 sur ses biens en Canada on ignore la nature des services qu'il dit avoir rendu au Département des affaires Etrangères.

Néanmoins, l'intercession de M. de Lévis n'a pas été vaine, puisque M. de Sartine prend la peine de griffonner au bas du document: « Écrire à M. Dupont L^t p^{er} au chatelet pour le prier de me rappeler les charges contre lui (M. de Lotbinière) et le

²² Archives Nationales . . . , 1779.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

jugement ».²⁵ Nous sommes au 28 février. Si on entreprend la révision du dossier de M. de Lotbinière, c'est donc qu'on est disposé à lui rendre justice. De fait, M. de Sartine écrit le même jour ²⁶ :

Sur le Raport qui a été fait à Monseigneur du mémoire par lequel le S. de Lotbinière a demandé la Croix de S^t Louis, et des motifs qui sembloient l'exclure de cette grace, Monseigneur a ordonné d'écrire à M. Dupont Lieutenant particulier au Châtelet pour le prier de lui rapeller les charges qui se sont trouvées contre le S. de Lotbinière, et le Jugement qui a été rendu.

Depuis 1762, cette mauvaise publicité éloigne le Canadien de toute marque de distinction et d'honneur. Mais ses nouveaux parrains sont actifs et puissants. Écoutons toujours M. de Sartine, nous confier le 13 mars suivant ²⁷ :

M. le M^{rs} de Lévis a qui Monseigneur a jugé a propos de faire communiquer les notes favorables qui se trouvent au Bureau contre le S. de Lotbinière et qui l'ont probablement empêché d'obtenir en 1762 la croix de S^t Louis, rend au contraire les témoignages les plus avantageux de cet officier, il assure que ces mauvaises notes sont l'effet de la jalousie des ennemis du S. de Lotbinière et particulièrement de M. de Pont Le Roi Ing^r du corps du Genie avec qui il a été continuellement en rivalité. M. de Lévis ajoute que M. de Vaudreuil pensoit comme lui, et qu'ils ont toujours regardé le S. de Lotbinière comme un homme d'honneur et de probité dont les services méritoient la récompense militaire qu'il sollicite aujourd'hui.

Nous connaissons M. de Lévis comme un ami et un protecteur des Canadiens; il vient de nous en fournir une nouvelle preuve. Par ailleurs, il semble établi que M. de Lotbinière a été victime d'une machination, dont le principal instigateur serait M. de Pontleroi. Sans doute que ce dernier voulait consolider sa permanence au poste d'ingénieur en chef. Quoi qu'il en soit,

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

pour mieux assurer le succès de sa démarche, un nouveau document renchérit: « Capitaine et sous-Ingénieur; en celle qualité il (M. de Lotbinière) a fait construire le fort de Carillon, il a été accusé de malversation dans les dépenses. M. de Pont Leroi Ingénieur en Chef en a rendu de très mauvais témoignages ²⁸. »

Et la sollicitation se poursuit, méthodique, régulière. Nouvelle intercession quinze jours plus tard, le 28 mars: « Je supplie Votre Majesté de vouloir bien accorder la croix de S^t Louis au S. de Lotbinière ancien officier des Troupes du Canada qui est susceptible de cette décoration par l'ancienneté de ses services » ²⁹. Pour ce coup, le résultat dépasse tout espoir, car au bas du document, une main, qu'on dit être celle de Louis XVI, laisse tomber le mot magique: « Bon ». C'est court mais combien approbateur.

De son côté, Lévis est vite mis au courant du succès de son intervention. Dès le 5 avril suivant, un billet l'informe que sur les témoignages avantageux qu'il a rendus en faveur de M. de Lotbinière, ancien officier des troupes du Canada, Sa Majesté a décidé d'accorder la croix de Saint-Louis à ce dernier, afin de reconnaître l'ancienneté de ses services ³⁰. À vrai dire, ce n'est pas trop tôt. Puis suivent les diverses instructions relatives à pareille investiture: « J'ai l'honneur de vous envoyer le paquet contenant les ordres relatifs à sa réception que vous voudrez bien faire passer à M^r de Vassan ancien Cap^e des Troupes du Canada résident à Tours qui lui conferera cette marque d'honneur ³¹. »

Le même jour, tous les insignes de l'ordre parviennent à ce dernier. L'envoi est accompagné de la note suivante ³²:

Le Roi Vous ayant commis M. pour recevoir dans son ordre de S^t Louis le S. de Lotbinière ancien off^{er} des troupes du Canada je joins ici avec la croix et le ruban les ordres en vertu desquels Vous lui confererés cette marque d'honneur. Vous voudrés bien me donner le certificat de sa réception.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Archives Nationales, Colonies, Série E, 75.

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

Enfin, détail important, il fallait tout de même en informer le principal intéressé, M. de Lotbinière, qui avait montré tant de patience et de persévérance. Toujours le 5 avril, M. de Sartine s'empresse de lui faire parvenir ce message ³³ :

Le Roi ayant bien voulu M., Vous accorder la croix de S^t Louis en considération de l'ancienneté de Vos Services, je Vous préviens que j'adresse les ordres pour Votre réception à M. de Vassan ancien Cap^e des troupes du Canada à Tours.

L'heureuse nouvelle ne parviendra à son destinataire que dans la soirée du 11 suivant. On imagine le contentement de M. de Lotbinière. Dès le lendemain, de Tours, il écrit à M. de Sartine pour le remercier de son intercession en sa faveur. L'ancien officier canadien ne peut retenir sa joie. Ces quelques lignes le prouvent suffisamment :

je ne puis trop vous marquer ma vive reconnaissance de la justice complète que vous avez rendu à ma conduite entière pour tous les instans de ma vie, ainsi que de la grace que vous avez eu la bonté de m'obtenir du Roi en considération de l'ancienneté de mes services ³⁴.

Si la récompense royale a mis du temps à se manifester, en revanche, une fois accordée, les diverses formalités protocolaires de l'ordre se déroulent en vitesse. Le lendemain 13 avril, de Fossepelier sur la route de Tours, M. de Vassan adresse le billet suivant à M. de Sartine ³⁵ :

En consequence des ordres du roy que vous m'avez fait l'honneur de madresser, pour recevoir m. Lotbiniere chevalier de Saint Louis, qui m'ont été remis par lui, le 12, de ce mois, et après avoir reçu son serment de catholicité, et autres suivant l'ins-truction que vous m'avez adressé, je lay reçu en la ditte qualité au nom de Sa Majesté en lui donnant l'accolade au dit nom vous trouveroit (sic) cy joint le certificat de la réception.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*, Série L, 206.

M. de Vassan avait reçu ses instructions le 12. Il s'en acquitte dès le lendemain 13. On ne pourrait exiger plus de promptitude. Le « certificat de réception », daté de Fossepelier, se lit comme suit ³⁶ :

Nous chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, Ecuier commandant le second bataillon des troupes du détachement de la marine en Canada.

Certifions que en vertu des ordres qui nous ont été adressé par monsieur Sartine ministre de la marine le 5 de ce mois, et du pouvoir qui nous a été donné par le Roi par la lettre du 28 mars dernier, pour recevoir en son nom m. de lotbiniere chevalier de lordre royal et militaire de Saint Louis certifions que apres avoir reçu de mondit Sieur les serment de catholicité et autres portés a l'instruction qui nous ont été adressé, l'avoir reçu au nom de sa majesté, en ladite qualité de chevalier de Saint Louis, en lui donnant l'accolade aussy au nom de Sa majesté.

M. de Lotbinière vient de réaliser l'une de ses plus grandes ambitions. Reste son anoblissement au rang de marquis, titre qu'il n'obtiendra qu'après de longues et laborieuses démarches, en 1784.

ROBERT-LIONEL SÉGUIN

³⁶ *Ibid.*

N. B. — *Le plus beau des cadeaux à la Revue d'histoire de l'Amérique française : lui offrir un nouvel abonné.*